

Titre de la fonction :

Inspecteur(trice) en environnement

Période d'affichage :

Du 1er avril au 21 avril 2025

Groupe:

Cols blancs

Type d'engagement :

Affectation temporaire d'une durée de six (6) mois

Service:

Urbanisme

Vous souhaitez contribuer activement à la protection de l'environnement sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu? Ce poste est une occasion unique de mettre vos compétences en application des règlements municipaux au service des citoyens et du milieu.

Vos défis:

- Assurer l'application des règlements en matière d'environnement, notamment en lien avec l'usage des pesticides, la protection du couverts forestier et des milieu naturel et le traitement des eaux usées.
- Informer et sensibiliser les citoyens aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques environnementales.
- Traiter les demandes de permis et répondre aux plaintes en effectuant des inspections et en émettant des avis ou constats d'infraction lorsque nécessaire.
- Représenter la Ville dans des dossiers environnementaux, y compris lors de procédures judiciaires.
- Collaborer avec les différents services municipaux pour assurer une gestion cohérente et efficace des enjeux environnementaux.

Si vous avez un esprit d'analyse, un bon sens de la communication et un intérêt marqué pour l'application des règlements en environnement, nous voulons vous rencontrer!

Sommaire du poste

Sous la supervision du chef de section - Plaintes, environnement et salubrité la personne titulaire du poste s'assure de l'application des règlements municipaux, notamment le règlement concernant l'usage des pesticides, le règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau du territoire de la MRC du Haut -Richelieu, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q2R22).

Elle est responsable d'expliquer aux citoyen(ne)s les divers règlements et lois en vigueur, de répondre aux demandes de permis et aux diverses plaintes, d'inspecter les lieux et d'émettre des avis et des constats d'infraction. Elle doit également expliquer la réglementation applicable lorsqu'elle représente la Ville ou un citoyen(ne) devant les tribunaux. Finalement, elle doit répondre à toutes les demandes relatives au Service.

Exigences:

Formation

• DEC en technique d'aménagement du territoire, en environnement, en sciences biologiques, en écologie, ou attestation d'études collégiales en inspection municipale ou toute autre formation équivalente jugée pertinente.

Expérience

• Minimum de trois (3) années d'expérience pertinente.

Autres

- Connaissance de niveau intermédiaire du français;
- Connaissances de base de la suite Office;
- Connaissances approfondies des lois et règlements en lien avec l'emploi;
- Permis de conduire, classe 5;
- Cours santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP);

Atouts

- Connaissance des maladies et des insectes destructeurs des espèces végétales, des pesticides, des biopesticides, des principes de lutte intégrée et des pratiques culturales d'entretien (atout);
- Connaissance de base de l'anglais parlé;
- Connaissances du logiciel AccèsCité territoire;
- Habileté de communication;
- Rigueur et autonomie;
- Sens de l'organisation;
- Forte habileté pour le travail avec le public;
- Aptitude à l'analyse et à résoudre des situations complexes;
- Aptitude à l'analyse et à la résolution de problèmes;
- Excellente capacité de rédaction pour rédiger de textes et rapports à caractère technique.

Salaire:

Le salaire est établi selon la classe 11 de la convention collective des employé(e)s de bureau (cols blancs), soit au taux horaire minimal de 39,74 \$ et au taux horaire maximal de 45,14 \$ (taux 2024)

Horaire:

Poste à temps complet, à raison de 32,5 heures / semaine.

Informations complémentaires

Si nécessaire, le ou la candidat(e) devra réussir les tests requis pour le poste.

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir sa candidature via le site http://www.sjsr.ca/recrutement avant la fin de l'affichage. Veuillez noter que seules les personnes ayant transmis leur candidature via ce site seront considérées.

Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Prendre note que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.